

**RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
LIVRAISON DE BÉTON
CHEMIN DE LA GARDUERE
SUD EST CHAPE & SECAP**

DÉROGATION

NOUS, Franck BERTONCINI, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU le permis de construire N° 083 009 24T0033 délivré le 01/10/2024 par la commune de Bandol,
VU la demande du 02 octobre 2026 de la société SUD EST CHAPE & SECAP- Madame Léonal MUSIAL Tél : 04.94.87.40.41 – sise : Parc de la Prévoyance – 630, chemin de Bassaquet – 83140 SIX FOURS LES PLAGES (courriel : commande@sudestchape.fr),
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des livraisons citées ci-dessus.

- A R R E T O N S -

ARTICLE 1° : Par dérogation à notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 les véhicules poids-lourds de la société CEMEX supérieurs à 9 tonnes et dont le PTAC n'excède pas 19 tonnes sont "exceptionnellement" autorisés à emprunter le chemin de la Garduère pour se rendre au n° 543 pour des livraisons de Béton :

DU LUNDI 12 OCTOBRE 2026 AU VENDREDI 16 OCTOBRE 2026

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télélrecours - Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le 6 OCT. 2026

Franck BERTONCINI
Maire de Bandol.

